

# **BOURSE MULTI COLLECTIONS**

salle des fêtes-TULETTE / 26790 (Drôme)

**DIMANCHE 23 MARS 2025**



organisée par l'Association Les Amis du Musée – Musée de la figurine Paul CIBERT  
46 rue du château 26790 TULETTE - renseignements : 07 68 17 52 96 ou 07 86 85 03 54

**mise en place : de 7 h à 8 h 30** ouverture au public de 9 h à 17 h

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE .....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TELEPHONE..... e-mail .....

professionnels : n° registre commercial .....  
n° carte d'identité du gérant .....

amateurs n° carte d'identité .....

## **TYPES DE COLLECTION (S)**

- timbres       monnaies       disques       pin's       poupées  
 cartes postales       figurines       livres       jouets       fèves  
 minéraux       miniatures       modèles réduits (trains voitures bateaux etc)

autres : .....

Je désire réserver ..... table(s) de 2 M à 15 € l'unité = ..... €

Je désire réserver ..... table(s) de 3 M à 22 € l'unité = ..... €

TOTAL = ..... €

chèque à libeller au nom des Amis du Musée de la Figurine

date : ..... signature précédée de la mention "*lu et approuvé le règlement au verso*"

## FICHE TECHNIQUE & REGLEMENT

- Article 1 le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé, entraîne l'acceptation totale de ce règlement.
- Article 2 les réservations devront être accompagnées d'un chèque comprenant le prix du métrage.
- Article 3 les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'à 31 jours avant la date de la manifestation (inclusive) et devront être faites par courrier (le cachet de la poste faisant foi).  
Si ces conditions ne sont pas remplies, aucun remboursement ne sera effectué.
- Article 4 l'annulation devra être faite pour une raison valable et justifiée. Les responsables de la manifestation seront seuls habilités à statuer sur la validité et sur les suites à donner sur la raison de l'annulation.
- Article 5 la bourse est ouverte aux professionnels, amateurs et clubs.
- Article 6 **à l'inscription**, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne leur semblerait pas conforme avec l'objet de la bourse (article 11-7 du règlement des foires et salons).  
**le jour de la manifestation**, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne leur semblerait pas conforme avec l'objet de la bourse (article 11-7 du règlement des foires et salons) ou qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans qu'il puisse être demandé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.
- Article 7 les organisateurs de cette bourse ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, vol, chèques sans provision ou dégradation pendant la durée de la manifestation.
- Article 8 les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition.
- Article 9 il est interdit de fumer dans la salle.
- Article 10 le local sera ouvert à partir de 7 h afin de vous permettre de vous installer.  
Ouverture au public de 9 h à 17 h.  
**LES EXPOSANTS NE DOIVENT PAS QUITTER LA SALLE AVANT 17 h.**  
Tout emplacement non occupé à 9 h reste à la disposition des organisateurs.
- Article 11 toutes collections sont acceptées, **à l'exception des livres neufs, brocante, meubles et armes.**  
Un café vous sera offert le matin.

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSER UNE EXCELLENTE JOURNEE.**